

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 18 octobre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M. Serge Forget,	vice-président
M. Alain DuHamel,	commissaire-parent
M. Éric Filiatrault,	commissaire
M. Robert Fugère,	commissaire
M ^{me} Linda Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lucie Gagnon,	commissaire
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M ^{me} Geneviève Patenaude,	commissaire-parent
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent
M ^{me} Manon Villeneuve,	commissaire

les membres du conseil des commissaires et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Danielle Leblanc a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (R-5506/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (R-5507/SSGC)

M^{me} Linda Gagnon, commissaire, **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (R-5508/SSGC)

M. Robert Fugère, commissaire, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Parole aux élèves;
8. Demande d'autorisation en lien avec la refonte du site Internet de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);
9. Entente formalisant et précisant les droits de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la Ville de Mirabel concernant le terrain de l'école Sainte-Anne;
10. Ajout à la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école;
11. Contrat d'association entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et le Cégep de Saint-Jérôme;
12. Budget des écoles et des centres;
13. Dépôt des états financiers du 30 juin 2016;
PAUSE
14. Charte de projet classes spécialisées;
15. Remerciements aux commissaires-parents en fin de mandat;
16. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
17. Questions diverses;
 - 17.1 Tirelires d'Halloween - sollicitation par les écoles;
18. Information du comité de parents;
19. Information de la vice-présidence;
20. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
21. Information de la direction générale;
22. Tour de table - partage d'information;
23. Levée de l'assemblée.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

PAROLE AUX ÉLÈVES

DEMANDE D'AUTORISATION EN LIEN AVEC LA REFONTE DU SITE INTERNET DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSRDN) (R-5509/SRM)

ATTENDU la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor exige l'autorisation du dirigeant de l'organisme public avant d'aller en appel d'offres pour des services professionnels;

ATTENDU QUE la résolution R-5032/SRM nomme M^{me} Marie-Noël Racicot comme ressource permanente en tant que secrétaire de comité de sélection pour la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN);

ATTENDU QU'un appel d'offres « qualité » sur invitation pour le choix d'une firme en vue de la refonte du site Internet de la CSRDN est en préparation;

ATTENDU QUE dans un souci de confidentialité et de rigueur, il est souhaitable que les nominations ci-dessous soient faites conformément au règlement de la délégation de pouvoir et qu'elles demeurent confidentielles;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions seront évaluées par un comité de sélection composé d'un secrétaire et d'au moins quatre (4) membres;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

D'autoriser le Service des ressources matérielles à aller en appel d'offres sur invitation en vue du choix d'une firme pour la refonte du site Internet de la CSRDN.

D'autoriser qu'un comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues pour le choix de la firme en vue de la refonte du site Internet de la CSRDN soit composé des membres suivants :

- Un gestionnaire du Service du secrétariat général et des communications;
- un gestionnaire du Service des technologies de l'information;
- un gestionnaire du Service des ressources humaines;
- un membre de la direction générale de la commission scolaire.

D'autoriser le directeur du Service du secrétariat général et des communications à nommer un gestionnaire de son service.

D'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à nommer un gestionnaire de son service.

D'autoriser le directeur du Service des ressources humaines à nommer un gestionnaire de son service.

D'autoriser la directrice générale à nommer le représentant de la direction générale.

De mandater la directrice générale à s'assurer qu'aucun lien hiérarchique n'existe entre les membres.

Adopté

ENTENTE FORMALISANT ET PRÉCISANT LES DROITS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET DE LA VILLE DE MIRABEL CONCERNANT LE TERRAIN DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE (R-5510/SRM)

CONSIDÉRANT l'acquisition conjointe par la Ville de Mirabel et la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) d'un terrain constitué des lots CINQ MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE (5 613 564), DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUATRE (2 555 364) et UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-NEUF MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE (1 849 271), du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une partie du terrain plus haut mentionné faisait l'objet d'un bail emphytéotique entre la paroisse de Saint-Canut et la CSRDN dans le cadre duquel certains bâtiments ont été érigés par la CSRDN et que cette dernière en conserve l'entière et l'exclusive propriété;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel a contribué financièrement à l'acquisition précitée dans une mesure d'un tiers et que la CSRDN a contribué à cette acquisition dans une mesure de deux tiers, du coût total lequel se chiffrait à SIX CENT VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (625 000 \$);

CONSIDÉRANT QU'une servitude de passage ainsi qu'une servitude de stationnement, sur une partie spécifique du terrain plus haut mentionné, ont été consenties par les acquéreurs à la paroisse de Saint-Canut, et ce, de façon perpétuelle;

Il est **PROPOSÉ** par M. Éric Filiatrault, commissaire :

D'autoriser la présidence et la direction générale de la Commission de la Rivière-du-Nord à signer l'entente formalisant et précisant les droits de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de la Ville de Mirabel concernant le terrain de l'école Sainte-Anne laquelle devra être conforme au projet déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote **CC2016-2017-05**.

Adopté

AJOUT À LA LISTE D'ADMISSIBILITÉ POUR DES POSTES DE DIRECTION ADJOINTE D'ÉCOLE (R-5511/SRH)

CONSIDÉRANT le processus d'affectation et de mutation approuvé par le conseil des commissaires lors de sa séance du 17 juin 2008 par le biais de la résolution R-3136/SDG;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette résolution, il appartient au conseil des commissaires de constituer ces listes d'admissibilité sur recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le concours C-2016-519;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'admettre dans la liste d'admissibilité pour des postes de direction adjointe d'école, les personnes recommandées par le comité de sélection qui a eu lieu le 28 septembre 2016, à savoir M^{me} Marie-Pier Landry et M. Micaël Labelle-Cyr.

Adopté

CONTRAT D'ASSOCIATION ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LE CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME (R-5512/SRH)

CONSIDÉRANT le projet de contrat d'association entre la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) et le Cégep de Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT le fait que l'objet de ce contrat est de permettre aux étudiants des programmes concernés de l'établissement d'enseignement collégial d'effectuer un stage dans un établissement d'enseignement primaire ou un établissement d'enseignement secondaire de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT les bienfaits de ce contrat;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Geneviève Patenaude, commissaire, d'autoriser la direction du Service des ressources humaines à signer le contrat, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CC2016-2017-06*.

Adopté

BUDGET DES ÉCOLES ET DES CENTRES (R-5513/SRF)

ATTENDU QUE conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la commission scolaire doit approuver et inclure dans son budget en crédits distincts les budgets des écoles et des centres;

ATTENDU QUE conformément aux articles 95 et 96.24 de la LIP, le conseil d'établissement de l'école doit adopter et soumettre à la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord le budget annuel de l'école;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de ces budgets le 21 juin 2016, l'école de l'Horizon-Soleil n'avait pas transmis la résolution de leur conseil d'établissement dûment signée et qu'une autorisation de dépenser 1/12 du budget par mois a été adoptée par le conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école de l'Horizon-Soleil a adopté son budget le 26 septembre 2016 et que la résolution a été transmise au Service des ressources financières;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lucie Gagnon, commissaire, de lever l'autorisation de dépenser seulement le 1/12 du budget pour cette école.

Adopté

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU 30 JUIN 2016 (R-5514/SRF)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit soumettre, conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire général a donné un avis public sur la date, l'heure et le lieu de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) les états financiers annuels de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et le rapport du vérificateur externe à la date d'échéance et dans la forme qu'il détermine;

CONSIDÉRANT l'étude détaillée effectuée par le conseil des commissaires en comité plénier;

CONSIDÉRANT la présentation des états financiers en séance publique;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'adopter à titre de dépôt le rapport du vérificateur externe soumis par la directrice générale et de verser ces derniers en liasse au répertoire de la commission scolaire sous la cote *CC2016-2017-07*.

Adopté

CHARTRE DE PROJET CLASSES SPÉCIALISÉES

Pour information

REMERCIEMENTS AUX COMMISSAIRES-PARENTS EN FIN DE MANDAT (R-5515/DG)

CONSIDÉRANT la précieuse contribution des commissaires-parents, M^{me} Lucie Charbonneau et M. Alain DuHamel, au fil des dernières années;

CONSIDÉRANT la fin de leur mandat délégué par le comité de parents au sein du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT le souhait du conseil des commissaires de les remercier pour leur disponibilité et leur souci d'assurer, et ce, par leurs interventions, l'atteinte des objectifs de notre organisation;

Il est PROPOSÉ par M. Serge Forget, commissaire, de souligner l'apport précieux de M^{me} Lucie Charbonneau et de M. Alain DuHamel aux différents mandats du conseil des commissaires.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

QUESTIONS DIVERSES

- Tirelires d'Halloween - sollicitation par les écoles. Ce point est apporté par M^{me} Manon Villeneuve.

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE - PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R-5516/SSGC)

M^{me} Martine Renaud, commissaire, PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h 40.

Adopté

Président

Secrétaire